



COMPTE-RENDU DU CTL DU 8 JUIN 2018

Les points à l'ordre du jour de ce comité technique étaient les suivants :

- ASR 2019
- Modifications des horaires d'ouverture des sites locaux au public à compter du 1er septembre 2018
- Suppression de la vente des timbres fiscaux dans 8 centres des Finances Publiques (resserrement du réseau de distribution des timbres papier)
- Organisation du SIA (déploiement de Sirhius et nouvelle organisation des Ressources Humaines)
- Gestion des Ressources Humaines- Bilan 2017

Après la lecture des déclarations liminaires, la discussion s'est ouverte sur le comité d'Action Publique 2022. La Direction attend les conclusions de ce comité fin juin et tels sont les termes du Directeur « on verra à quelle sauce nous serons mangés à la rentrée » !

ASR 2019 (adaptation des structures et du réseau) :

- Il sera réalisé, suite à la fusion administrative décidée par les conseils de surveillance des 2 hôpitaux du centre hospitalier de Jouarre avec le Grand Hôpital de l'Est Francilien, le transfert de la gestion de l'activité hospitalière de la trésorerie de la Ferté-sous-Jouarre vers la trésorerie hospitalière de Lagny-sur-Marne au 01/01/2019. Deux emplois B affectés à la mission hospitalière seront transférés (les 2 emplois sont actuellement occupés par 2 agents B : l'un a obtenu sa mutation au 01/09/2018, le second aura le choix de suivre ou non sa mission sur Lagny).
- Suite au découpage des intercommunalités ou pour regrouper la gestion des communes vers un même poste comptable, les trésoreries de Bussy-Saint-Georges, Magny le Hongre, Chelles, Meaux Municipale et Banlieue, se verront transférer la gestion comptable et financière de communes gérées auparavant par d'autres trésoreries. Aucun transfert d'emploi n'est réalisé car les transferts de charge ne sont pas importants.
- Le recouvrement de l'impôt de la commune de Villeneuve le Comte a été transféré par erreur vers le SIP de Meaux au lieu du SIP de Lagny (ASR 2018). L'erreur sera réparée au 01/01/2019.
- La fusion juridique des services de publicité foncière sera réalisée au cours de l'année 2019.

La DDFIP, qui « propose de faire une pause en 2019 » en matière de restructuration du réseau, annonce que les opérations envisagées en 2019, ne seront que des aménagements techniques liés aux réorganisations précédentes.

En 2019, la Direction n'envisage aucune restructuration de services mais précise que les SIE vont certainement voir leur situation évoluer avec le recouvrement du prélèvement à la source (PAS) ; les SPF, aucun changement dans les deux ans à venir ; les SIP : il faudra s'attendre à des changements d'ici 4 à 5 ans en raison de la mise en place du PAS, suppression de la taxe d'habitation sur 3 ans, la réforme audiovisuelle, le développement du numérique et un accueil en diminution. Pour les trésoreries, la Direction reconnaît que les petits postes restants dans le

département (NANGIS, ROZAY EN BRIE, BASSEE MONTOIS, LA FERTE SOUS JOUARRE) sont plus fragiles mais il n'est pas question de les supprimer : sinon « il y aura un grand vide au milieu du département » et qu'en terme de gestion de communes les autres trésoreries en ont été suffisamment abondées. La Direction réfléchit afin que ces postes soient pérennes mais elle indique qu'il y aura certainement une évolution (sans donner plus de détails) à compter de 2020.

A la demande de la CGTFIP 77, la Direction confirme que, suite au départ en mutation du cadre A de la trésorerie de la Ferté sous Jouarre, l'emploi A sera gelé au 01/09/2018 ; l'effectif ne sera que de 3 agents. Sans la mission hospitalière, la Direction reconnaît que le poste sera fragile ; elle envisagerait la mise en place d'un travail à distance pour les agents.

Modifications des horaires d'ouverture des sites locaux au public à compter du 1er septembre 2018 :

Lors du dialogue de performance, des chefs de service de petits postes ou des SIP ont souhaité une modification des horaires d'ouverture au public en vue de les réduire ou de modifier le positionnement dans la semaine des demi-journées de fermeture afin d'avoir plus de temps pour les travaux de gestion et une meilleure gestion des plannings d'accueil du public.

Au cours du mois d'avril, les agents ont été ainsi consultés par leur chefs de service des SIP, SIE, SPF/E et trésoreries et devaient se prononcer sur l'une des 4 options suivantes :

Pour les services implantés sur les communes de – de 10 000 habitants (avec amplitude horaire hebdomadaire d'ouverture de 16 heures minimum) :

- soit reconduction des horaires actuels
- soit modification du positionnement des demi-journées de fermetures sans en modifier le nombre.
- soit réduction des horaires d'ouverture actuelle (avec amplitude horaire hebdomadaire de 16 heures)
- soit fermeture de demi-journées supplémentaires (avec amplitude horaire hebdomadaire de 16 heures).

Résultats de l'enquête : sur 5 trésoreries sollicitées, 1 souhaite garder ses horaires actuels (BASSEE-MONTOIS amplitude d'ouverture hebdo. 27h45), 4 souhaitent une diminution des horaires d'ouverture :

- fermeture tous les après-midi (La Ferté sous Jouarre, Nangis)
- fermeture sur 2 journées, mercredi et vendredi (Magny)
- fermeture le mercredi toute la journée et les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin (Rozay).

Pour les services implantés sur les communes de + de 10 000 habitants (avec amplitude horaire hebdomadaire d'ouverture de 24 heures minimum) :

- soit reconduction des horaires actuels
- soit modification du positionnement des 2 après-midi fermées, laissé aux choix des services
- soit fermeture d'une après-midi supplémentaire impliquant la modification de l'amplitude journalière des horaires d'ouverture du service pour rester dans les 24 heures d'ouverture hebdomadaire)

Résultats de l'enquête : sur 44 services, 34 souhaitent le maintien de 2 après-midi de fermeture mais avec des demi-journées de fermeture différentes :

- 23 : les mardi et les jeudi
- 10 : les mercredi et vendredi
- 1 : les mardi et vendredi

9 souhaitent la fermeture de 3 après-midi (4 SIP 2 Trésoreries 3 SIE)

1 souhaite la fermeture de 2 journées.

Sur la RAN de Nemours, les deux services SIP et trésorerie ont fait le même choix soit fermeture les mercredi et les vendredi ; sur la RAN de Chelles, les services ne souhaitent aucun changement.

Pour les trésoreries de Lagny, Claye-Souilly et la Paierie Départementale : souhait de reconduire les horaires actuels.

Trésorerie de Bussy : souhait d'une fermeture sur 3 après-midi le lundi, mercredi et le vendredi soit une amplitude horaire d'ouverture de 24h/semaine. Rejet d'harmonisation des horaires d'ouverture du matin des lundi/mercredi/vendredi 9H 13H et les autres jours de la semaine 9H à 12H et 13H à 16H.

Trésorerie Amendes : souhait d'une fermeture de 2 journées les mercredi et vendredi. Cependant, cette demande est contraire à la circulaire de 2014 qui préconise une amplitude horaire d'ouverture de 24 h , au cas particulier, l'amplitude n'est plus que de 18H. Autre demande, si refus de l'administration, fermeture de 3 après-midi : les mercredi, jeudi et vendredi avec une ouverture les lundi et mardi de 8H30 à 12H et 13H à 16H, et de 8H30 à 12H10 les autres jours de la semaine.

Propositions de la Direction :

Pour les services isolés (communes de – de 10000 hab. et communes de + de 10000 hab.)

- les demandes des trésoreries sont validées, y compris pour la trésorerie de Lagny et la Paierie départementale.
- Rejet de la 1ère demande de la Trésorerie Amendes . Acceptation de la 2nde proposition.

Mise en place des nouveaux horaires d'ouverture au public à compter du 1er septembre 2018.

Pour les CFP avec implantation de plusieurs services et situés sur des communes de + de 10000 hab. :

Une majorité ne s'est pas dégagée pour une modification des horaires d'ouverture au public et dans un même temps, le maintien pour les horaires d'ouverture actuels n'a été voté qu'à 53% ; dans ces conditions, **la Direction a décidé le maintien provisoire de la situation actuelle soit la fermeture des services les mardi et jeudi après-midi.**

Si la CGT a réaffirmé son respect pour la continuité de service, elle a néanmoins demandé à la Direction si elle allait réexaminer la situation, dite par ailleurs « provisoire » selon les documents de travail, au regard des services dont la demande portait sur une fermeture le mercredi et vendredi après-midi, notamment pour les services où l'accueil est important ;

Pour le Directeur, il faut attendre la rentrée avec les annonces de CAP 2022, car la mise en place de maisons de services au public serait peut-être annoncée.

Suppression de la vente des timbres fiscaux dans 8 centres des Finances Publiques :

La Direction a décidé de supprimer la vente des timbres papier dans 8 SIP ou Trésoreries. Les services concernés par cette décision sont les trésoreries suivantes ROZAY EN BRIE, BASSEE-MONTOIS, MAGNY LE HONGRE, LA FERTE SOUS JOUARRE, NANGIS, MONTEREAU et MEAUX ainsi que les SIP de FONTAINEBLEAU et MELUN. Selon la Direction, aucune incidence en terme d'emploi, puisque cette gestion n'occupe qu' une « fraction » d'agent.

Elle précise qu'il s'agirait d'apporter une amélioration pour les postes car moins d'accueil, moins de manipulation et gestion du stock, notamment pour le poste de Nangis.

Organisation du SIA : déploiement de Sirhius et nouvelle organisation des ressources humaines .

Un point a été fait sur le déploiement de Sirhius depuis fin mai , la mise en place des centres de services des ressources humaines CSRH et du service d'information aux agents SIA.

L'application Sirhius est déployée depuis fin mai.

Nouvelle organisation RH :

Début d'activité des CSRH au nombre de 10 et du SIA à compétence nationale, fin d'année 2018.

◆Les CSRH : préparation des payes des agents des directions rattachées (pôle rémunération) ; tous les changement de situation professionnelle ou personnelle de l'agent qui engendre un impact sur la paye et des modifications sur Sirhius, comme le temps partiel, le changement de coordonnées bancaires ou un changement d'affectation, seront effectués par ce nouveau service ; il sera « l'interlocuteur privilégié » des services RH de proximité. Mais en aucun cas, il ne sera « l'interlocuteur direct des agents ».

Effectivement, pour toutes questions relatives à la gestion administrative et à la paie, il faudra contacter le SIA.

5 directions préfigurent l'organisation RH : celle de l'Indre 36 , de l'Indre-et-Loire 37, du Loir-et-Cher 41, du Loiret 45 et de la Seine-et-Marne.

- Préfiguration du CSRH par la direction de l'Indre-et-Loire
- Préfiguration du SIA par celle du 77
- **1ère paie préparée par le CSRH de TOURS en juillet 2018**

◆La préfiguration du SIA a débuté le 29 mai dernier avec un effectif de 10 personnes. Son installation au 22 bd Chamblain à Melun,est prévu, entre le 18 et 22 juin 2018.

46 emplois au total sont annoncés : 1 AFIPA ,2 A , 29 B et 14C.

Les agents affectés au SIA au 01/09/2018 auront une formation au cours des mois de septembre et octobre 2018.

Actuellement organisé en un seul pôle de 8 gestionnaires RH encadré par un A, à compter du 1er septembre, ce service sera organisé autour de 2 pôles généralistes pilotés par un A et dans chacun des pôles, des B « superviseurs » en appui du chef de pôle.

Pour contacter le SIA ; en ligne via une messagerie sécurisée du portail RH ou par téléphone.

A la fin de l'année, le SIA sera le point d'entrée unique de l'ensemble des agents de la DGFIP.

◆nouvelle organisation RH locale : division des ressources humaines et de la formation professionnelle : 21 personnes (2A 4A 11B et 4C) réparties sur 4 pôles (grandes campagnes (ex : mutations), les évaluations, action sociale et la formation professionnelle).

Bilan ressources humaines 2017 :

Le tableau de bord de veille social 2017 (TBVS) a été présenté aux organisations syndicales.

La direction a fait un point sur le nombre d'agents travaillant à distance : sur 13 sites, 44 agents travaillent à distance (5A, 23B et 16C). La Direction précise qu'ils ne seront plus que 40 après le mouvement mutation au 01/09/2018.

Au sujet du télétravail, 30 agents sont dans cette situation ; la Direction annonce qu'il n'y aura pas

d'élargissement du nombre de télétravailleurs.

- Augmentation du nombre d'actes de violence : 29 fiches de signalement ont été émises au cours de 2017 : 26 fiches ont concerné des conflits entre usagers et agents, et 3 fiches ont concerné des conflits internes.

Sur les 29 fiches : 12 portaient sur des insultes, 12 sur des menaces verbales ou comportementales mais pas de menaces physiques et 5 considérées comme « autres actes ».

Il n'y a pas eu de dégradation de biens . Et il n'y a pas eu l'intervention d'un psychologue.

Les SIP, en particulier dans le cadre de l'accueil, et pour tous grades confondus, sont concernés (18 fiches de signalement déposées) ; une particularité chez les agents C (sur 33 victimes tous grades confondus, :14 C).

Le nombre de jours de maladie engendré par ces agressions est en moyenne de 12,4 jours.

● Sinon, pour compléter, quelques chiffres du bilan TBVS de 2017 :

- les effectifs du 77 sont de 1484 agents affectés pour 1448 emplois théoriques.

Et la population des agents du 77 vieillit ! L'âge moyen est de 48 ans, 3 mois et 23 jours (en 2012, il était de 47 ans et 2 mois) :

- 21 % des agents âgés de moins de 40 ans

- 46 % des agents de + de 50 ans

- et augmentation des + de 61 ans, de 1,36 % par rapport à 2016 (5,84%)

- Les plus jeunes sont dans les SIP (39%)

- Entre 41 et 50 ans : les agents se concentrent dans les services de contrôle fiscal (46%)

enfin les agents de + de 50 ans sont dans les services de publicité foncière (69%) au PRS (52%) et dans les services de la Direction (42%).

- Le taux de féminisation est de 71%

- 50 départs recensés (45 en 2016)

● L'analyse des indicateurs du TBVS :

- En diminution par rapport à 2016 : ↘

- le taux de couverture des effectifs

- le nombre de périodes de congés maladie de courte durée < ou = à 5 jours ,

- le taux de rotation des agents ,

- le nombre des écrêtements des horaires variables,

- le volume horaire des écrêtements,

- En augmentation par rapport à 2016 : ↗

- le nombre d'actes de violence verbale ou physique ,

- le nombre de demande de mutation déposées et non satisfaites,

- le nombre de jours de congés annuels et/ ou ARTT mis en compte épargne temps ;

- nombre de jours d'arrêts pour congés maladie ordinaire > à 5 jours.

Les points d'alerte du TBVS : « les SIP importants (notamment Melun et Meaux) et les SIE concentrent le nombre le plus important d'arrêt de maladie (...).

« Le SIP de Melun cumule un nombre d'arrêt de courte durée et de jours de maladie > à 5 jours plus important que les autres services du département alors que son nombre d'écrêtements demeure relativement élevé. »

Questions diverses :

Points abordés par la CGT fip 77 :

- Depuis la mise en place d'une caisse sans numéraire à la Pairie Départementale, la caisse de la cité bld Rossignol et celle de la DDFIP, av. Thiers sont devenues des sites de dépôt.

Si une répartition entre ces deux caisses devait être effectuée pour les paiements en numéraire (CTL de mars dernier), les agents de la cité administrative ont constaté que les redevables de la Paierie souhaitant payer en espèces, étaient systématiquement dirigés vers la caisse de la cité administrative.

La Direction a indiqué que le nombre de personnes provenant de la Paierie départementale pour un paiement en numéraire a été faible depuis le début de l'expérimentation. Dès lors, il ne peut s'agir que d'un «ressenti» . Par ailleurs, d'après la Direction, la répartition entre les deux postes a bien été respectée.

- La note du 24 avril 2018 portant orientations sur le CSP d'initiative doit être mise en application en 2019 ; les cellules CSP disparaîtront et le contrôle sur pièce d'initiative sera réalisé par le PCR. Quelles sont les décisions de la Direction en la matière ? Il a été proposé à un agent d'une cellule CSP de travailler à distance pour le PCR de Melun au 01/09/2018.

Pour la Direction, il n'y a pas de précipitation ; cependant, les chefs de service des cellules CSP restantes dans le 77, Montereau, Noisiel, Provins (Il a été rappelé que celle de Nemours existait encore!) ont la possibilité de demander aux agents concernés de travailler à distance pour les PCR de rattachement dès septembre 2018 pour une mise en place progressive de la note de B. Parent.